

Réunion du Comité Syndical du 23 mars 2021

Effectif légal du conseil syndical : 64

Nombre de Conseillers en exercice : 64

Nombre de conseillers présents ou représentés : 52

Nombre de votant : 46

Convoqué le 11 mars 2021, le conseil syndical s'est réuni le 23 mars 2021 à 18h00, en visio-conférence, sous la présidence de Monsieur Dominique ADENOT.

101^e Séance

Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

Monsieur Dominique ADENOT
Monsieur Dominique BANNIER
Monsieur Nicolas BONNET
Monsieur Éric BRUN
Monsieur Jean-Christophe CERVANTES
Monsieur Alain DÉAT
Monsieur Gérard DUBOIS
Monsieur Éric GRENET
Monsieur Gérard GUILLAUME
Monsieur Sylvain KEMMOE
Monsieur Jean-Marc LAVIGNE
Madame Christine MANDON
Monsieur Cédric MEYNIER
Monsieur Sébastien MORIN
Monsieur Jean-Michel ONDET
Monsieur Gilles PAULET
Monsieur François REPOLT
Madame Sandrine ROUSSEL
Monsieur Bruno VALADIER
Monsieur Dominique VAURIS
Monsieur Nicolas WEINMEISTER
Monsieur Charles BRAULT
Madame Béatrice ROUGANNE

Monsieur Claude AUBERT
Monsieur José BELDA
Monsieur Jean-Pierre BRENAS
Monsieur Jean-Pierre BUCHE
Monsieur Gérard CHANSARD
Monsieur Antoine DESFORGES
Madame Catherine FROMAGE
Monsieur Dominique GUÉLON
Monsieur Jean-Pierre HÉBRARD
Monsieur Jacques LARDANS
Madame Christine LECHEVALLIER
Monsieur Christian MÉLIS
Madame Danielle MISIC
Monsieur Jean-Marc MORVAN
Madame Christine PACAUD
Monsieur Pascal PIGOT
Monsieur Jean-Pierre ROUSSEL
Madame Valérie ROUX
Madame Nadine VALLESPI
Monsieur GILLES VESCOVI
Monsieur Pierrick BELLAT
Monsieur Daniel JEAN
Monsieur Pierre SABATIER

Avaient donné pouvoir :

Monsieur Marcel ALÉDO	à	Monsieur Jean-Marc MORVAN
Monsieur Philippe CARTAILLER	à	Monsieur Alain DÉAT
Monsieur Cédric MEYNIER	à	Monsieur Alain DESFORGES
Monsieur Pierre PÉCOUL	à	Monsieur Christian MÉLIS
Madame Mina PERRIN	à	Monsieur Nicolas BONNET
Monsieur Laurent THÉVENOT	à	Monsieur Nicolas WEINMEISTER

Étaient excusés / absents :

Monsieur Claude AIGUEPARSES	Monsieur Marcel ALÉDO
Monsieur Jérôme AUSLENDER	Monsieur Nicolas BEAURE
Monsieur Frédéric BONNICHON	Monsieur Philippe CARTAILLER
Monsieur Alain CAZE	Monsieur Alain CHARLAT
Monsieur Jean-Michel CHARLAT	Madame Nathalie DOS SANTOS
Madame Blandine GALLIOT	Monsieur Yann GUILLEVIC
Monsieur Michel LACROIX	Monsieur André MAGNOUX
Monsieur Dominique MARQUIE	Monsieur Cédric MEYNIER
Monsieur Pierre PÉCOUL	Madame Mina PERRIN
Monsieur Gilles PÉTEL	Madame Anne-Marie PICARD
Monsieur Jérôme PIREYRE	Monsieur Marc REGNOUX
Monsieur Denis ROUGEYRON	Monsieur Laurent THÉVENOT

101^e Séance

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Les résultats de l'exercice 2020 au compte administratif sont résumés dans le tableau suivant :

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Fonctionnement	1 363 843.70 €	1 317 022.61 €	- 46 821.09€	+ 247 769.64 €	+ 200 948.55 €
Investissement	1 960 296.57 €	1 741 605.18 €	- 218 691.39 €	+ 328 572.87 €	+ 109 881.48 €
Total	3 324 140 .27 €	3 058 627.79 €	- 265 512.48 €	+ 576 342.51 €	+ 310 830.03 €

L'exercice 2020 présente :

- En fonctionnement un déficit de 46 821.09€ qui s'explique notamment par le remboursement exceptionnel d'une avance du Conseil Régional pour l'animation du programme Leader de 35 000€ et par le décalage à 2021 du versement de la participation de l'Etat à l'animation du PAT. Pour autant les charges à caractère général ont été très inférieures aux prévisions (111 102.59 € au lieu de 143 200 €) principalement du fait de la crise Covid.
- En Investissement un déficit de 218 691.39 € qui s'explique exclusivement par l'opération « voie verte ». Sans cette opération le résultat serait excédentaire de 96 217.15€ principalement en raison du retard dans l'exécution des études.

Si l'année 2020 doit donc être considéré comme une année atypique du fait de l'impact de la crise Covid et de l'importance financière de la voie verte, il conviendra de rester très vigilant sur l'équilibre de l'exercice suivant.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

- de donner acte au Président de séance de la présentation qui a été faite du compte administratif 2020, lequel peut se résumer conformément au tableau précédemment exposé ;
- de constater la conformité du compte administratif au compte de gestion pour ce qui concerne le résultat antérieur reporté, le résultat d'exploitation de l'exercice et le fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, les débits et les crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau précédemment exposé.

ADOpte à l'unanimité des membres présents

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200048171-20210323-696-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2021

À Clermont-Ferrand, jeudi 25 mars 2021.

**Dominique ADENOT,
Président.**

